

ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de rédacteur principal de 2ème classe

Le Maire de Mairie de Bourg Saint Maurice

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

Vu la délibération du 06/08/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 02/06/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme MERRET Nathalie	rédacteur	rédacteur principal de 2ème classe par ancienneté	1	09/11/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Bourg Saint Maurice,
le 11/02/2026,

Le Maire,
Guillaume DESRUES



ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION pour l'accès au GRADE de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe

Le Maire de Mairie de Bourg Saint Maurice

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

Vu la délibération du 06/08/2007 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 02/06/2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2026.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme COMBE Chantal	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe par ancienneté	1	01/03/2026

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Bourg Saint Maurice,
le 11/02/2026,

Le Maire,
Guillaume DESRUES



Mairie de Bourg Saint Maurice
PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE DE TRAITEMENT 2026

Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

<i>grade actuel</i>	<i>grade proposé</i>
<i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i>	<i>adjoint technique territorial principal de 1ère classe</i>

Agents	Type	Niveau	Date d'avancement
Monsieur Stéphane SILVESTRE-SIAZ	par ancienneté	1	01/03/2026
Monsieur Julien BATAILLE	par ancienneté	2	01/05/2026

<i>grade actuel</i>	<i>grade proposé</i>
<i>adjoint technique territorial</i>	<i>adjoint technique territorial principal de 2ème classe</i>

Agents	Type	Niveau	Date d'avancement
Monsieur Anthony FAVRE	par ancienneté	1	01/03/2026
Monsieur Jérôme DURAND	par ancienneté	2	01/03/2026

Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potenitels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
adjoint technique territorial principal de 1ère classe	11	3	8	2	0	2
adjoint technique territorial principal de 2ème classe	4	1	3	2	0	2

Fait à BOURG-SAINT-MAURICE, le 23 février 2026

Le Maire,
Guillaume DESRUES



Mairie de Bourg Saint Maurice
PROPOSITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE DE TRAITEMENT 2026

Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

<i>grade actuel</i>	<i>grade proposé</i>
<i>agent de maîtrise</i>	<i>agent de maîtrise principal</i>

Agents	Type	Niveau	Date d'avancement
Monsieur Joseph UTILLE-GRAND	par ancienneté	1	01/03/2026
Madame Azélie CHENU	par ancienneté	2	01/03/2026
Monsieur Teddy LAURENCY	par ancienneté	3	01/07/2026

Grade	Potentiels	Potentiels Femmes	Potenitels Hommes	Sélectionnés	Sélectionnés Femmes	Sélectionnés Hommes
agent de maîtrise principal	5	1	4	3	1	2

Fait à BOURG-SAINT-MAURICE, le 23 février 2026

Le Maire,
Guillaume DESRUES

